UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

ECOLE DOCTORALE DE MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE (ED-MI)

ADMISSION EN DOCTORAT, RENOUVELLEMENT D'INSCRIPTION ET DEMANDES DE DÉROGATION

DEMANDE D'ADMISSION EN DOCTORAT

Première année de thèse – 2026–2027

➢ Pièces à fournir:

- La lettre d'acceptation d'un Directeur de Thèse (et du co-Directeur de Thèse, le cas échéant) signée par un enseignant de Rang A en activité et affilié à l'Ecole doctorale.
- Le formulaire de demande d'admission en doctorat (à télécharger sur le site de l'EDMI : https://edmi.ucad.sn/), signé par :
  - le Directeur de thèse ;
  - le Directeur du laboratoire d'accueil ;
  - le Responsable de la formation.
- Le protocole d'accord de la Charte des thèses (à télécharger sur le site de l'EDMI : https://edmi.ucad.sn/)
- Les copies légalisées de tous les diplômes obtenus et de leurs relevés de notes (du Baccalauréat au Master ou DEA).
- Un curriculum vitae.
- Deux exemplaires du projet de thèse (1 à 5 pages).

- Une copie de la Carte Nationale d'Identité (pour les Sénégalais) ou du passeport (pour les étrangers).
- Une copie de la convention de cotutelle (le cas échéant).
- Une copie de l'attestation de bourse (pour les doctorants boursiers).

Modalités de dépôt des dossiers

Le dossier complet est à déposer auprès du laboratoire d'accueil, qui se chargera de l'acheminer au secrétariat de l'ED-MI par bordereau.

Date limite de réception des dossiers : Vendredi 15 janvier 2027

Dépôt en ligne (obligatoire)

Les candidats doivent également effectuer leur demande en ligne sur la plateforme correspondant à leur situation :

- https://admission.ucad.sn
- https://equivalence.ucad.sn

➢ Pièces supplémentaires à fournir pour le dépôt en ligne :

- Une lettre de demande d'admission ou d'équivalence, selon le cas, adressée au chef d'établissement.
- Les documents traduits par un traducteur assermenté, un agent diplomatique ou un membre qualifié du personnel enseignant (pour les documents rédigés dans une autre langue que le français).
- Une lettre autorisant l'UCAD à vérifier l'authenticité des documents auprès des établissements émetteurs (dans le cadre d'une demande d'équivalence).

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

ECOLE DOCTORALE DE MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE (ED-MI)

RENOUVELLEMENT D'INSCRIPTION 2026-2027

Deuxième et troisième année

➢ Pièces à fournir:

- Le formulaire de renouvellement d'inscription (à télécharger sur le site de l'EDMI : https://edmi.ucad.sn/), signé par :
  - le Directeur de thèse ;
  - le Directeur du laboratoire d'accueil ;
  - le Responsable de la formation doctorale.
- Un état d'avancement des travaux, signé par le Directeur de thèse.
- La photocopie de la carte d'étudiant ou le certificat d'inscription de l'année précédente.
- Une copie de la convention de cotutelle (le cas échéant).

DEMANDE DE DEROGATION

À partir de la quatrième année

➢ Pièces à fournir:

- Le formulaire de demande de dérogation (à télécharger sur le site de l'EDMI : https://edmi.ucad.sn/), signé par :
  - le Directeur de thèse ;
  - le Responsable de la formation doctorale.
- Un état d'avancement des travaux, signé par le Directeur de thèse.
- Une demande de dérogation du doctorant, adressée au Directeur de l'École Doctorale.

- Une demande de dérogation du Directeur de thèse, adressée au Directeur de l'École Doctorale.
- La photocopie de la carte d'étudiant ou le certificat d'inscription de l'année précédente.
- La copie de la convention de cotutelle (le cas échéant).
- Les copies des certificats d'inscription des années précédentes (au-delà de quatre inscriptions).
- Les rapports de thèse des rapporteurs (au-delà de quatre inscriptions).

Date limite de réception des dossiers : Lundi 15 Mars 2027

Modalités de dépôt des dossiers

Le dossier complet est à déposer au secrétariat de l'ED-MI, du lundi au vendredi, aux horaires suivants :

- Matin : 09h00 – 12h00
- Après-midi : 15h00 – 16h00